

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 19
- Votants : 19
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

DEL 2024_054

Date de convocation :
le 22 mai 2024

Date d'affichage :
le 22 mai 2024

*Fait à Aigondigné,
Le 28 mai 2024
Ont signé au registre tous
les membres présents.
Pour extrait conforme*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mai à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, RIVAUT Pierre, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDÉ Laurent à Patricia ROUXEL, DAGUTS Karine à Christian BAUMGARTEN, HIPEAU Gaëlle à Emilien DIDIER, NOIZET Michel à Didier MAGNE

Absent(s) : RIVAUT Pierre

Secrétaire de séance : Céline AIMON

Délibération 2024_054 : MARCHE PUBLIC

Objet : MAPA – Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre de Pompiers Intercommunal

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de lancer un Marché à Procédure Adaptée restreinte pour le choix de la maîtrise d'œuvre de la construction d'un futur Centre de Pompiers Intercommunal. Cette procédure restreinte permet de constituer une liste de prestataires.

Madame le Maire présente l'étude de faisabilité concernant les deux scénarios envisageables :

- Réhabilitation de l'existant
- Construction d'un nouveau CPI

Le choix de construction d'un nouveau CPI a reçu un avis favorable du bureau municipal et de la Commission Grands Projets du 16 avril 2024 après présentation du Cabinet d'Architectes « TEMIS » et approuvé par le Conseil municipal du 30 avril 2024.

Le lieu d'implantation envisagé serait situé sur le pôle d'attractivités René Gaillard.

Madame le Maire propose de choisir la maîtrise d'œuvre avant de débuter une prochaine phase au cours de laquelle les choix de type de construction devront bénéficier d'un arbitrage avant le début des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Autorise Madame le Maire à lancer le Marché pour la construction d'un centre d'incendie et de secours (CIS Le Lambon)
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte y afférent

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services
de l'État.